

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BRUEBACH
DE LA SEANCE DU 02 JUILLET 2026

Sous la Présidence de Monsieur Aurélien MEROT, Maire,

Présents : Mme Priscille BAKAJ - M. Jean-Marc JUND, Mme Nadine CHOLLEY, Adjointes - M. Francis BACH - Mme Sophie TSCHIRHART - M. Olivier BAZILLE - Mme Séverine SEMAL - Mme Violaine FUETTERER - Mme Laurence KILKA - M. Ugo MORONI - M. Robin HARTMANN - Mme Carole CAVELTI - M. Hervé DECOURSIERE - M. Patrick JENNY

Absente excusée et non représentée : /

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : /

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation des procès-verbaux du 5 juin 2026
3. Finances : Signature de l'avenant n°1 à la convention de regroupement CERTINERGY & SOLUTIONS
4. Travaux
 - 4.1. Aménagement de sécurité de la RD 21 et de la rue de l'Eglise : Attribution du marché de travaux
 - 4.2. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour les travaux d'aménagement de sécurité de la RD 21 et de la rue de l'Eglise
5. Mulhouse Alsace Agglomération
 - 5.1. Adhésion à la convention de partenariat avec l'union des groupements d'achats publics (UGAP)
 - 5.2. Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale : Demande de subvention pour l'acquisition d'un véhicule électrique
 - 5.3. Programme Local de l'Habitat : Désignation d'un représentant
6. Divers
 - 6.1. Informations et communications

1. Désignation du secrétaire de séance

Vu l'article L-2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énonce que « lors de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire de séance ».

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Priscille BAKAJ en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la nomination de Madame Priscille BAKAJ en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation des procès-verbaux du 05 juin 2026

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'arrêter les procès-verbaux des séances du 05 juin 2026, dont une copie a été transmise à chaque conseiller.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **adopte** les procès-verbaux des séances du 05 juin 2026.

3. Finances : Signature de l'avenant n°1 à la convention de regroupement CERTINERGY & SOLUTIONS

Monsieur le Maire explique que CertiNergy accompagne les acteurs publics et privés (collectivités, entreprises, etc.) dans le financement de leurs projets d'efficacité énergétique, en s'appuyant notamment sur le dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE).

Il rappelle que la commune de Bruebach a signé, le 13 septembre 2022, une convention de regroupement des CEE avec CertiNergy dans le cadre du marché global d'exploitation et de maintenance des installations d'éclairage public et des installations connexes de la commune.

Par ailleurs, dans le cadre de l'acquisition de véhicules électriques et de la réalisation de travaux sur les bâtiments communaux (isolation, CVC, etc.), il apparaît opportun de valoriser les Certificats d'économies d'énergie.

Afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il est proposé de signer l'avenant n° 1 à la convention de regroupement CERTINERGY & SOLUTIONS.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de regroupement CERTINERGY & SOLUTIONS, annexé à la présente délibération ;
- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter les primes au titre des Certificats d'économies d'énergie par l'intermédiaire du délégataire CertiNergy & Solutions ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente

4. Travaux

4.1. Aménagement de sécurité de la RD 21 et de la rue de l'Eglise : Attribution du marché de travaux

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-21, L.2131-1 et L.2131-2 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les dispositions relatives aux marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA) ;

Vu la délibération du 12 février 2026 approuvant le lancement d'une consultation selon une procédure adaptée pour les travaux d'aménagement de sécurité de la RD 21 et de la rue de l'Eglise, comprenant le lot n° 1 « Voirie et réseaux humides » et le lot n° 2 « Réseaux secs » ;

Considérant qu'il y a lieu de réaliser les travaux ci-dessous, dont les crédits sont inscrits au budget communal, section d'investissement ;

Considérant qu'une procédure de consultation a été lancée selon la procédure adaptée et que les avis d'appel public à la concurrence ont été publiés le 11 mars 2026 ;

Considérant l'ouverture des plis intervenue le 7 avril 2026 ;

Considérant la négociation n°1 engagée pour le lot n° 1 « Voirie et réseaux humides » et le lot n°2 « Réseaux secs »;

Considérant les modifications apportées au projet à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France, à savoir :

- l'extension du périmètre des travaux avec l'ajout d'un plateau surélevé ;
- la réalisation d'un enrobé coloré sur les trottoirs ;
- la modification des bordures de la rue de l'Église afin de leur conférer un aspect plus qualitatif ;
- l'intégration d'un pavage en granit au droit des accès à la mairie ;

Considérant la négociation n°2 engagée pour le lot n° 1 « Voirie et réseaux humides » ;

Considérant que plusieurs opérateurs économiques ont remis des offres recevables dans le délai imparti ;

Considérant que l'analyse des offres, réalisée selon les critères définis dans le dossier de consultation des entreprises (DCE), a été établie par le cabinet BEREST, maître d'œuvre, en concertation avec la commune de Bruebach, qui l'a approuvée ;

Après avoir pris connaissance des résultats de cette analyse et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **attribue** le marché aux entreprises suivantes :
 - Lot 1 Voirie et Réseaux humides
Entreprise COLAS France – Etablissement Vosges
3 rue de l'Avenir 88150 THAON LES VOSGES
Total € HT : 562 860,50 - Total € TTC 675 432,60
 - Lot 2 Réseaux Secs
SPIE CITY NETWORK
55 rue de Pfastatt 68200 MULHOUSE
Total € HT : 49 716,00 - Total € TTC 59 659,20
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le marché de travaux relatif l'aménagement de sécurité de la RD21 et de la rue de l'Église, ainsi que toutes les pièces afférentes au marché de travaux.

4.2. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les travaux d'aménagement de sécurité de la RD 21 et de la rue de l'Église

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune peut prétendre à une subvention au titre de la DETR pour les travaux d'aménagement de sécurité de la RD 21 et de la rue de l'Église, dans le cadre de la mise aux normes de la voirie et des trottoirs.

Monsieur le Maire précise que le projet a été modifié à la suite des demandes de l'Architecte des Bâtiments de France, à savoir :

- l'extension du périmètre des travaux avec l'ajout d'un plateau surélevé ;
- la réalisation d'un enrobé coloré sur les trottoirs ;
- la modification des bordures de la rue de l'Eglise afin de leur conférer un aspect plus qualitatif ;
- l'intégration d'un pavage en granit au droit des accès à la mairie.

Il demande à l'assemblée de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR et d'y joindre le plan de financement ci-après.

Plan de financement

	DEPENSES H.T.		RECETTES
Aménagement de sécurité de la RD21 et de la rue de l'Eglise Part communale	468 406,56 €	CeA FCA	32 029,00 €
Aménagement de sécurité de la RD21 et de la rue de l'Eglise Part CeA	143 989,94 €	CeA ATA 2026	156 156,73 €
		DETR	100 000,00 €
		FONDS PROPRE	324 210,77 €
	612 396,50 €		612 396,50 €

Après avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **charge** Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) concernant les travaux de mise aux normes de la voirie et des trottoirs ;
- **valide** le plan de financement ci-dessus ;
- **acte** l'inscription de cette opération au budget primitif 2026 ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

5. Mulhouse Alsace Agglomération

5.1. Adhésion à la convention de partenariat avec l'union des groupements d'achats publics (UGAP)

Le recours aux services de l'UGAP permet de bénéficier de tarifs compétitifs mais également d'alléger les procédures d'achat. En effet c'est l'UGAP qui réalise les opérations de mise en concurrence et d'exécution des marchés.

Une convention partenariale signée par Mulhouse Alsace Agglomération en 2016 et renouvelée en 2020 permet d'avoir des conditions tarifaires encore plus avantageuses auprès de l'UGAP, en contrepartie d'un engagement d'achat.

Cette convention étant échue, la nouvelle convention proposée par l'UGAP associe Mulhouse Alsace Agglomération, la Collectivité Européenne d'Alsace, l'Eurométropole de Strasbourg, le SDIS du Bas-Rhin, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle l'Eurométropole.

Toutes les communes des intercommunalités concernées bénéficient de la tarification partenariale pour leurs achats propres.

La Commune de BRUEBACH souhaite réaliser des achats auprès de l'UGAP.

Compte tenu des avantages tarifaires, il est proposé que la Commune de BRUEBACH adhère à la nouvelle convention de partenariat de l'UGAP.

En ce qui concerne la Commune de BRUEBACH, les engagements jusqu'à fin 2027, soit sur une période de quatre ans à compter de la date de signature de la convention, sont estimés par univers de produits comme suit :

• Véhicules :	65 000 €
• Informatique et consommables :	5 000 €
• Mobilier et équipement général :	5 000 €
• Services :	5 000 €
• Médical :	pas d'engagement

Ces engagements sont inclus dans l'engagement global pris par Mulhouse Alsace Agglomération.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **approuve** ces propositions,
- **charge** Monsieur le Maire de signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

PJ : 1

5.2. Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale : Demande de subvention pour l'acquisition d'un véhicule électrique

Le Conseil Municipal est invité à solliciter l'aide financière de m2A au titre du « Fonds Climat Nouvelle Donne Environnement » - exercice 2026.

Cette demande d'aide porte sur l'acquisition d'un véhicule électrique, en remplacement du Renault Mascot.

La Transition Ecologique et Climatique est un engagement fort de m2A depuis une quinzaine d'années. Son 3^{ème} Plan Climat fixe les enjeux climatiques à l'horizon 2030 pour le Territoire.

En amont de ce Plan Climat, m2A s'est engagé concrètement avec la mise en place d'un « Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale » destiné à soutenir prioritairement les projets de production d'énergie renouvelable et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Chaque commune peut bénéficier d'un soutien financier à hauteur de 50 000 euros, dans la limite de 80 % de toutes subventions publiques.

Dans ce cadre, la Commune de Bruebach souhaite bénéficier d'une première enveloppe de 50 000 € en 2026. Il est donc proposé de présenter une demande de subvention pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique afin de mettre œuvre la décarbonation de la flotte de la commune :

Véhicule utilitaire :	56 000 € H.T.	67 200 € T.T.C.
Aménagement :	5 000 € H.T.	6 000 € T.T.C.
Borne de recharge :	5 000 € H.T.	6 000 € T.T.C.

Soit une opération globale de 66 000 € H.T. ou 79 200 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **décide** de solliciter le soutien financier de m2A dans le cadre du « Fonds Climat Nouvelle Donne Environnement »,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

5.3. Programme Local de l'Habitat : Désignation d'un représentant

Monsieur le Maire indique que le Programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique d'orientation, de programmation et de mise en œuvre de la politique locale de l'habitat des collectivités, sur les périmètres communautaires. Obligatoire dans les EPCI dotés de la compétence « Habitat », il s'agit d'une feuille de route sur 6 ans, et non pas d'un document prescriptif.

Il traduit des ambitions et une politique élaborée et menée localement, par les acteurs et partenaires locaux (communes, bailleurs, promoteurs, associations d'habitants...) au plus près des réalités du terrain, des besoins qui s'y expriment et des potentialités qui s'y font jour.

Le PLH se situe entre le schéma de cohérence territorial (SCoT) et le plan local d'urbanisme communal – PLU – ou intercommunal – PLUi.

Le PLH actuel de m2A est entré en vigueur au 21 mars 2021, et se termine donc le 21 mars 2027.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **désigne** Mme Séverine SEMAL en qualité de représentante de la commune pour l'élaboration du Programme Local de l'Habitat,
- **charge** Monsieur le Maire de signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

6. Divers

6.1. Informations et communications

- Monsieur le Maire :

- ✓ Accident rue de Zillisheim : Il a occasionné des dégâts matériels ainsi que des blessures légères au propriétaire du véhicule.
- ✓ Plan canicule : il remercie Mme Violaine FUETTERER, qui a assuré le suivi de l'épisode caniculaire en prenant contact par téléphone avec toutes les personnes âgées de plus de 80 ans.
- ✓ EDF – aide pour l'achat d'équipement fraîcheur pour les écoles : il remercie M. Ugo MORONI pour la transmission du courriel relatif à cette aide. Il indique que cinq climatiseurs ont été achetés et qu'un dossier de demande de subvention a d'ores et déjà été déposé. Il précise que cet achat a pu être concrétisé grâce à M. CERONI, salarié de l'entreprise ENELCA - Pro & Cie à Huningue.

- ✓ Championnat de France de cyclisme se déroulera du 24 au 27 juin 2027. L'épreuve du contre-la-montre reliant Altkirch à Mulhouse traversera Bruebach le 24 juin, entre 13h00 et 17h00. Les écoles seront associées à cette manifestation.
- ✓ Secrétariat de la Mairie : les horaires d'ouverture seront modifiés à partir du lundi 6 juillet et pendant toute la durée estivale :
 - Lundi 13h00 à 17h00
 - Mardi 8h30 à 12h00
 - Jeudi 13h00 à 17h00
 - Vendredi 8h30 à 12h00

Il indique que l'amplitude horaire d'ouverture de la mairie est très importante, ce qui peut poser des difficultés, le secrétariat étant régulièrement interrompu par les appels téléphoniques et les passages des usagers.

- ✓ Agents Techniques : les horaires de ces derniers ont été adaptés en raison des fortes chaleurs à savoir : 6h00 - 12h00 et 12h30 - 13h45.
- ✓ Guinguette Mobile : M. Vincent PORRO souhaite diffuser les matchs de l'équipe de France des 9 et 14 juillet. Une information sera diffusée auprès des Bruebachois. Les horaires d'ouverture de la guinguette seront adaptés en conséquence.
Le Conseil municipal n'émet aucune objection à cette demande.

- Madame Sophie TSCHIRHART indique qu'elle a participé, avec M. Francis BACH, à la visite de la forêt organisée par le SIFAM. Elle transmettra son compte rendu à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

- Monsieur Francis BACH :

- ✓ Rue Traversière : il signale qu'un véhicule est régulièrement stationné devant la borne à incendie.

Un courrier sera adressé au propriétaire.

- ✓ Entretien des avaloirs à la suite de l'orage : le SIVOM a été contacté et l'entreprise est intervenue, mais certains avaloirs n'ont pas été nettoyés. Il lui est demandé de prendre des photographies et de les transmettre au secrétariat, qui reprendra contact avec le SIVOM

- Madame Laurence KILKA fait un retour sur le Conseil d'école et indique :

- que l'effectif de la prochaine rentrée sera de 70 élèves, de la petite section de maternelle au CM2 ;
- qu'une classe découverte sera organisée l'année prochaine et qu'une demande de subvention de 3 400 € (soit 10 € par jour et par enfant) sera adressée à la commune ;
- que les enseignants remercient les agents techniques, qui ont ouvert les fenêtres de l'école chaque matin à 6 h 00 durant les fortes chaleurs.

- Madame Nadine CHOLLEY souhaite connaître l'avancement du dossier MAURER.

Monsieur le Maire indique que les travaux de raccordement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement sont en cours. Il précise qu'un accident a pu être évité grâce à la vigilance d'un chauffeur de bus. En effet, la plaque métallique destinée à sécuriser la traversée de la chaussée s'est déplacée aux heures de pointe, le matin comme le soir. Il remercie M. JUND pour son intervention avec soit l'agent communal, soit son fils pour la remettre en place. Il regrette que l'entreprise SOGEA, chargée des travaux pour le compte du SIVOM et de la Régie de l'Eau, n'ait pas été joignable.

- Madame Séverine SEMAL indique qu'elle a assisté à l'assemblée générale d'installation de l'ADAUHR.

- Madame Violaine FUETTERER souligne que le premier numéro du *Bruebach Info* a été distribué aux alentours du 15 juin et que le site internet de la commune a été mis à jour.

Un courriel a été adressé aux présidents des associations afin de les informer qu'ils peuvent transmettre les articles relatifs aux manifestations à venir ou déjà réalisées en vue de leur publication sur le site internet communal.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 22.

Conseil Municipal du 02 juillet 2026**Liste des délibérations**

Les membres du Conseil Municipal ont adopté les délibérations suivantes :

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Priscille BAKAJ est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

2. Approbation des procès-verbaux du 05 juin 2026

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

3. Finances : Signature de l'avenant n°1 à la convention de regroupement CERTINERGY & SOLUTIONS

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

4. Travaux**4.1. Aménagement de sécurité de la RD 21 et de la rue de l'Eglise : Attribution du marché de travaux**

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

4.2. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour les travaux d'aménagement de sécurité de la RD 21 et de la rue de l'Eglise

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

5. Mulhouse Alsace Agglomération**5.1. Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale : Demande de subvention pour l'acquisition d'un véhicule électrique**

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

5.2. Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale : Demande de subvention pour l'acquisition d'un véhicule électrique

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

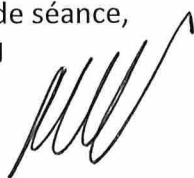
5.3. Programme Local de l'Habitat : Désignation d'un représentant

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

QUESTIONS DIVERSES

Le Procès-verbal est approuvé 10 septembre 2026 par :

La Secrétaire de séance,
Priscille BAKAJ



Le Maire,
Aurélien MEROT



P.V. mis en ligne le 15 septembre 2026 sur le site internet de la Commune de Bruebach : **Bruebach.fr**